

Jean Duverger, dont on connaît l'intérêt pour l'enseignement des langues et le plurilinguisme présente la publication du Conseil de l'Europe intitulée « *Cadre Européen commun de référence pour les langues* » et en dit tout le bien qu'il faut en penser sur le plan de l'enseignement des langues mais aussi sur celui de la pédagogie en général.

bilinguisme

LE CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES

1. UN TEXTE ARIDE À L'AUDIENCE INATTENDUE

Sans être encore tout à fait un incontournable de la didactique des langues, le *Ca-*

dre Européen Commun de Références pour les Langues : Apprendre, Enseigner, Évaluer (c'est un peu longuet...) est bien connu dans les milieux universitaires européens qui se préoccupent de politiques linguistiques et d'enseignement des langues, mais il faut bien admettre qu'il commence aussi maintenant à « descendre » dans les salles des maîtres... et ailleurs...

Ainsi, très récemment, dans le numéro n°96 (décembre 2006) des Actes de Lecture, Martine Kervran y fait largement référence dans son excellent article intitulé : *Entrer dans la diversité et la complexité des langues dès l'école primaire*. Elle observe, notamment, que le Cadre en question apparaît officiellement dans les indications

pédagogiques concernant le Cycle des Approfondissements à l'école primaire française puisqu'on y lit en effet que les élèves devront, à l'issue de ce cycle, « *avoir acquis le niveau A1 de l'échelle des niveaux du Cadre européen de référence pour les langues* » (MEN, 2005, p.201)

Déjà, dans un article du n°85 des Actes de Lecture (mars 2004) intitulé *Lire, écrire, apprendre en deux langues* où je souhaitais montrer tout le bien que je pense des enseignements bi/plurilingues, je citais aussi ce fameux Cadre, en signalant que celui-ci soutenait avec conviction ces types d'enseignement, dès l'école primaire.

Ce « Cadre Européen... etc. », qu'on appellera maintenant ici familièrement le « Cadre », ou le CECR (sigle souvent employé dans la littérature spécialisée) a évidemment ceci de particulier - et ça n'est pas rien - qu'il est... **européen**... et, qu'en tant que tel, en matière d'enseignement/apprentissage des langues, il est maintenant cité et pris en compte comme référence dans la plupart des pays européens, de l'école élémentaire à la fin des études secondaires.

En France par exemple, dans les Instructions et Programmes officiels d'enseignement des langues vivantes, parus en 2005, on en tient largement compte, en fixant par exemple explicitement les niveaux de compétences à atteindre pour les élèves à différents moments du cursus en fonction des niveaux d'une échelle du Cadre qu'on commentera ci après : À la fin du primaire, niveau A1 ; à la fin du collège, niveau B1 pour la première langue vivante et niveau A2 pour la seconde langue vivante ; à la fin du lycée, niveau B2 pour la première langue vivante et niveau B1 pour la seconde.

Certes, on peut se dire qu'en principe ce Cadre ne concerne que les professeurs de langues étrangères et que, par conséquent, les professeurs des écoles et les professeurs de français dans le secondaire ne sont pas concernés ; sauf que, dans la réalité, les choses sont sans doute un peu plus complexes.

Compte tenu en effet des flux migratoires qui ne sont pas près de s'arrêter, les professeurs des écoles ne sont plus seulement des professeurs de français langue maternelle (FLM). Ne sont-ils pas en réalité de plus en plus

souvent des profs de français langue étrangère (FLE), même s'il existe des CLIN ? (sachant par ailleurs que ces CLIN sont conduites par des professeurs des écoles).

La situation est parallèle en secondaire, avec les CLA.

D'autre part, et à juste titre me semble-t-il, on souhaite maintenant que le futur professeur des écoles soit capable d'aborder dans sa classe l'enseignement d'une langue étrangère. Sans compter qu'on réhabilite ici ou là, et toujours à juste titre, les langues régionales.

Mais surtout, et ceci dans tous les cas de figure, le professeur des écoles qui enseigne la lecture, l'écriture en français - comme il l'a toujours fait et comme on le lui demande - n'est-il pas, en tant que tel, un professeur de langue ? Le français n'est-il pas une langue ? Simplement, ce n'est plus LA langue unique et universelle ; c'est selon les élèves, une langue... maternelle... nationale... officielle... de l'école... de scolarisation... langue seconde ou troisième, etc., etc.

Ce qui est sûr, c'est que le français est une langue à part entière, même si elle est quelquefois étrangère pour l'élève, à son arrivée à l'école ; et, dans ces conditions, le *Cadre Européen Commun de Référence pour l'enseignement des langues* devrait intéresser tout le monde.

Mais c'est quoi le Cadre, d'où vient-il ? que dit-il ?

Je me propose, dans cet article, d'en expliquer rapidement la genèse et les objectifs, de le décrire ensuite succinctement dans ses grandes lignes, pour terminer enfin par quelques analyses et réflexions qui ne devraient pas manquer de faire débat.

2. GENÈSE ET OBJECTIFS DU CECR

Première précision et non des moindres : le CECR est une **publication du Conseil de l'Europe**, dont le siège est à Strasbourg et non de la Commission de l'Union Européenne de Bruxelles. Il faut être au clair là-dessus : à la lecture du texte, on se rend vite compte en effet que la philosophie générale de ce texte du Conseil de l'Europe va largement à l'encontre des thèses de l'Union Européenne centrées sur la concurrence et les profits financiers à court

terme, telles qu'elles apparaissaient dans le projet de Constitution. Dans le CECR en effet, pas de banque centrale des langues, pas de langue unique qui serait celle du plus fort économiquement et militairement : il est affirmé au contraire tout au long du document que *l'objectif central est de viser une construction progressive chez tous les élèves et apprenants en général européens d'une compétence plurilingue et pluriculturelle...*

Le cadre, publié pour la première fois en 2001 est le résultat d'un long travail d'élaboration collective (une dizaine d'années) et il est naturellement disponible dans toutes les langues d'Europe. Il est le fruit d'un travail de nombreux « experts » (selon la terminologie du Conseil que l'on peut toujours discuter), disons simplement de professionnels de la didactique des langues. Son rayonnement étonne un peu ses auteurs, dit-on. Il se veut un outil de travail et de réflexion à usage de tous pour promouvoir la diversité linguistique et l'éducation plurilingue.

3. UN DOCUMENT SÉRIEUX ET ARGUMENTÉ

Le Cadre comporte 9 chapitres et 4 annexes, 200 pages environ et des dizaines de tableaux. Il est accessible gratuitement par Internet de multiples façons, notamment sur le site du Conseil de l'Europe : www.coe.int

En parcourant l'ensemble de ce document, on se rendra vite compte qu'il n'est pas très facile d'accès ; mais si l'on veut savoir un peu ce qu'il dit, tentons tout de même de résumer pour chaque chapitre ce qui nous semble essentiel à retenir.

■ Le chapitre 1 situe le Cadre dans le contexte politique et éducatif de l'Europe : il traite de politique linguistique et annonce clairement que l'objectif visé dans l'ensemble du texte va être de promouvoir « *le plurilinguisme et l'éducation plurilingue* ».

■ Le chapitre 2, de la même façon, situe le discours, mais cette fois au niveau méthodologique : il est précisé que l'approche retenue dans les propositions d'activités est « *l'approche actionnelle* », et l'on découvre alors assez vite qu'il pourrait s'agir (au niveau des mots en tous cas) d'une nouvelle manière de parler de pédagogie active, centrée

sur la tâche, le projet, l'action. On y définit aussi un certain nombre de concepts de didactique des langues, les notions de compétences générales, partielles, etc..

■ Le chapitre 3 est sans doute le plus connu (?) du Cadre, essentiellement parce qu'il identifie, définit et disjoint clairement un certain nombre de compétences langagières, distinguant qualitativement celles qui relèvent de la *compréhension* (écouter-entendre, lire) de celles qui relèvent de la *production* (parler en interaction, parler en continu, écrire) et que, par ailleurs, il met ces compétences disjointes en relation avec des niveaux A1, A2, B1, B2, C1, C2, d'une échelle, ces niveaux étant définis à l'aide de descripteurs. On aboutit alors à un certain nombre de tableaux à double entrée, de schémas et repères qui se veulent des outils au service des décideurs institutionnels et surtout des enseignants.¹

■ Les chapitres 4, 5, 6 et 7 traitent des contextes d'utilisation de la langue, des situations et des thèmes de communication, des stratégies et des méthodes d'enseignement/apprentissage des apprenants.² C'est une source de réflexions théoriques, de typologies, de considérations didactiques qui ne manquent pas d'intérêt qu'il n'est pas possible de résumer ici mais qui mériteraient débat.

■ Le chapitre 8 propose pour les systèmes éducatifs des pays européens des exemples de diversification linguistique à l'école, des *curricula* possibles d'enseignement des langues dès l'enseignement primaire, en relation avec tous les paramètres et données proposés.

■ Le chapitre 9 enfin traite de la problématique de l'évaluation des compétences en langue, s'appuyant naturellement sur les échelles de compétences proposées, mais en distinguant bien les différents types d'évaluation possibles.

Au total, un ouvrage important, dense, collectif, qui ne se veut en aucun cas prescriptif car d'une part, statutairement, le Conseil de l'Europe ne peut rien prescrire et que, d'autre

■ 1. On trouvera, issu du chapitre 3 du Cadre, sur Internet, le tableau le plus connu sans doute, sachant cependant qu'il n'est vraiment utile que s'il est éclairé par d'autres, moins généraux mais plus précis que le Cadre propose

■ 2. Le terme « apprenant » peut titiller les oreilles pédagogiques. C'est le terme employé par le Cadre et je trouve ça finalement très bien, car il est pour le moins choquant qu'un pédagogue accepte le terme d'enseignant pour parler de lui-même et n'accepte pas trop celui d'apprenant pour celui qui apprend... en lui préférant le terme élève ! ça donne à penser... et en dit long sur la relation pédagogique...

part et surtout, ce travail se situe dans la sphère des systèmes éducatifs, dans ce champ de l'éducation qui est, on le sait, domaine réservé des États.

L'idée centrale qui traverse tout l'ouvrage est donc, redisons le, *la promotion de l'éducation plurilingue* ; aucune langue n'est mise en avant, à aucun moment, pas question de parler de langue majoritaire, minoritaire, régionale ; le mot anglais n'apparaît pas.

4. QUELQUES RÉFLEXIONS POSSIBLES..

Que peut on dire de ce Cadre, en se plaçant dans le champ de l'apprentissage de la lecture ? On livrera ici quelques remarques livrées à l'état brut, en souhaitant avant tout qu'elles puissent être matière à débat.

■ Le Cadre s'adresse aux professeurs de langues mais, au risque de me répéter, je persiste à penser que la langue française est aussi une langue et, qu'à ce titre, il nous intéresse. L'objectif prioritaire en France, à l'école primaire, est bien entendu d'apprendre la langue française, personne ne le conteste ; la vraie question, récurrente, est bien sûr de savoir comment s'y prendre.

Pour répondre à cette question, l'AFLE propose des réponses, fort peu entendues. Le Cadre pourrait aussi sans doute apporter des éclairages et d'autres éléments de réponse, (ses chances d'être entendu sont hélas aussi faibles), dans la mesure où il traite de l'enseignement/apprentissage des langues en général. Le Cadre en effet ne parle pas de langue maternelle, de langue étrangère, de langue de scolarisation, de langue de migrants etc. Il existe, en effet en Europe, des pays avec deux langues officielles ou plus, des enfants avec deux langues maternelles, plusieurs langues de scolarisation, etc.. Il ne fait qu'évoquer des situations très différentes d'enseignement/apprentissage des langues mais en disant, et c'est essentiel, que ces différentes situations doivent naturellement être prises en compte.

C'est précisément pour les prendre en compte qu'**il propose des champs d'apprentissages distincts (avec des activités distinctes de réception, de production, d'interaction, de médiation) qu'il propose des typologies**

de compétences de communication (avec composantes linguistique, sociolinguistique, pragmatique), qu'il propose des niveaux de compétences gradués et évaluables à partir de descripteurs, d'innombrables repères arborescences et grilles diverses.

Dans cette école primaire où l'on sait que la langue française est de plus en plus une langue parmi d'autres, en tous cas qu'elle n'est plus toujours « maternelle », tous ces éclairages ne seraient-ils pas utiles ?

Le Ministère français de l'Éducation nationale, dans des I.O. de 2005 (*voir ci-dessus, intro*) fixe le niveau de compétences en langue étrangère à l'école primaire au degré A1 du Cadre. Fort bien, mais qu'en est-il du niveau en langue française ? quel niveau dans cette échelle ? ça n'a rien à voir ? Sans doute... encore que... peut-on mettre en relation ? Un travail de formation des maîtres autour de tous ces éléments et sujets de réflexion apportés par le Cadre ne serait il pas indispensable ?

■ **Le Cadre n'est pas réducteur**, il n'essaie pas de simplifier ; il est une œuvre collective qui prend en compte de multiples facteurs et cas de figure. Il considère la fonction langage et les langues comme des biens extrêmement précieux, et on peut sans doute dire sans hésiter, avec Martine Kervran (Cf. article déjà cité) que le texte du Conseil de l'Europe préconise toujours *d'entrer dans une langue dans sa complexité, d'y entrer par le sens* ; c'est vraiment une dominante qui traverse tout l'ouvrage.

■ **Le Cadre dissocie totalement l'oral et l'écrit**, ne parle jamais de transcription de l'oral en écrit, de passage obligé par l'oral pour aborder la lecture. On est aux antipodes du b-a ba. La distinction entre les compétences est un point fort du Cadre, et permet de rendre encore plus dérisoires - si c'est possible - les rodomontades du ministre actuel de l'Éducation.

■ Le Cadre insiste naturellement sur **l'intérêt qu'il y a à exposer l'enfant à plusieurs langues dès l'école primaire, (« on apprend mieux à lire avec deux langues »)** mais, en même temps, il apprend à gérer cette exposition multiple. Il incite à chercher des voies d'intégration, d'articulation, de mises en relation, de développement du comparatif/ contrastif entre les langues. L'expérience prouve que la langue

maternelle et/ou la langue officielle et les autres y gagnent, combien de fois faudra-t-il le redire...

■ Dans le prolongement du point précédent, le Cadre attache beaucoup d'importance à **l'éveil de la conscience métalinguistique** dans l'enseignement/apprentissage des langues. Il situe chaque langue comme un cas particulier du champ des langues, préconisant en permanence de se décentrer, pour favoriser l'éveil de cette conscience métalinguistique, pilier de l'éducation plurilingue, (appelée aussi éducation linguistique, éducation au plurilinguisme). Il signale bien sûr que l'on peut commencer très tôt, au travers de dispositifs particuliers qu'il encourage (enseignement partiellement bilingue, programmes divers de type *Evlang* par exemple)

■ Au plan méthodologique, le Cadre s'appuie beaucoup sur les **approches communicatives** utilisées pour l'enseignement/apprentissage des langues étrangères. Il prend clairement parti pour les pédagogies actives centrées sur l'élève, avec ce qu'il appelle la « *pédagogie actionnelle* », autre manière - je l'espère au moins - de parler des « pédagogies nouvelles » en général, des « pédagogies de projet » et autres « pédagogies actives ».

■ Le Cadre s'attache à promouvoir de nombreux **programmes-recherches-actions** au niveau de l'Europe. Citons par exemple : *Eurom 4*, *Galatea*, ou bien *Evlang* (Éveil aux langues) permettant de travailler dès le début de l'école primaire avec plusieurs langues.

■ Élaboré et diffusé par le Conseil de l'Europe, le Cadre insiste naturellement beaucoup sur les dimensions de **citoyenneté européenne, sur le culturel et l'éthique**, ce qui est cohérent avec ses perspectives méthodologiques .

■ Le Cadre est complètement **réaliste**. Dans l'école actuelle; c'est le contraire (le b-a, ba) qui est doctrinaire, idéologique et fondamentaliste, parce que simple, simpliste, mensonger et populiste.

Les limites du Cadre ? Sa première limite, intrinsèque, la plus grande sans doute, c'est que peu de gens le liront. C'est compliqué, aride, pas d'images.

Une autre limite ? Peut-être trop ouvert, trop peu contraignant et trop peu prescriptif : il devait pouvoir être lu par tous les pays du Conseil de l'Europe mais il ne fallait

fâcher personne au niveau des récepteurs, des décideurs des systèmes éducatifs (c'est un travail collectif, avec plus de 40 pays).

Une autre encore ? Pas assez, peut-être, de traces et résultats de recherches-actions. Ce qui conduit à un discours quelque peu coupé du terrain. Après lecture attentive du Cadre, est-on vraiment armé - au moins théoriquement - pour commencer à mettre en œuvre une éducation plurilingue dans une école ? Certes, le Cadre suscite de nombreux travaux universitaires d'étudiants, mais dans les classes ?

Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Le Cadre n'engage personne, c'est vrai, mais après tout, il en est de même de la Déclaration des droits de l'homme ou du Protocole de Kyoto. Ces textes sont-ils inutiles ? Le Cadre n'est qu'un outil, peut-être un bon outil, mais on peut parfaitement, comme toujours, l'ignorer, le dénaturer, le dévoyer..

Ce qui m'apparaît en tous cas, en faisant la relation entre la philosophie de l'AFL et celle de ce Cadre, c'est qu'il est de plus en plus facile d'affirmer sans risque de se tromper beaucoup que l'enseignement/apprentissage du français langue maternelle (FLM), français langue étrangère (FLE), français langue de scolarisation (FLSC), français langue seconde (FLS), langues de France (LF), selon la terminologie officielle de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF), langue vivante étrangère 1 (LV1), langue vivante étrangère 2 (LV2), et j'en passe probablement... participent du même combat.

Des différences existent, bien sûr, de détail, d'entrée dans les activités proposées, dans les évaluations... mais il s'agit bien, dans tous ces cas, d'apprentissage de langues, de codes quelque peu différents mais qui ont les mêmes fonctions. On va nous dire qu'il faut bien à l'école commencer par UNE langue, pour le jeune enfant. Je ne sais pas, peut être, je n'en suis pas sûr, et si oui, laquelle ? Ce que je sais, en tous cas, c'est qu'il commencera à développer sa fonction langage à partir de son environnement langagier familial et social. Il peut n'y avoir qu'une seule langue dans cet environnement, mais il peut y en avoir plusieurs. C'est maintenant souvent le cas. Il commencera son apprentissage langagier à partir de son environnement, et c'est sans doute le rôle de l'école d'en tenir compte et de

l'aider à gérer ce capital langagier de l'environnement familial et social en rapport avec la langue française.

Alors le rôle de l'école est compliqué. On peut évidemment dire haut et fort que peu importent le répertoire et les structures langagières de l'enfant qui arrive. On est là pour lui apprendre la langue officielle, nationale, dominante, et c'est tout. C'est simple, mais c'est aussi bien simpliste, et on est loin de l'entrée par la complexité. Car on ne peut pas faire abstraction de ces acquis langagiers, acquis via d'autres codes. Mais c'est un autre sujet, qui mériterait de longs développements. Ce qui est sûr, c'est que le Cadre sensibilise significativement à ces problèmes, même si son centre de préoccupation n'est pas celui de l'entrée dans l'écrit.

Mais le Cadre convoque à maintes reprises les concepts d'intégration des langues, de passerelles linguistiques, de décloisonnements, de désenclavements, d'appuis réciproques, de synergies, de mutualisations, de valorisation des langues et des cultures. Le Cadre veille, à sa façon, à la sauvegarde indispensable des langues et des cultures, ce qui représente un cas particulier du respect des équilibres écologiques de la planète. On sauvegarde les cathédrales, les châteaux et autres témoignages de passés quelquefois contestables ; on peut aussi sauvegarder le patrimoine linguistique et culturel de l'humanité.

Il y va, pour le présent et l'avenir immédiat, du développement harmonieux des identités, de la cohésion sociale et de la citoyenneté des hommes.

■ Jean DUVERGER

BIBLIOGRAPHIE et sitographie minimales

- Conseil de l'Europe. www.coe.int
- Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, apprendre, enseigner, évaluer. Conseil de l'Europe, Didier, 2001, 192 pages
- *Les outils du Conseil de l'Europe en classe de langue : Cadre européen commun et portfolios*, Francis Gouiller, Didier, 2005, 127 pages
- *Le point sur le Cadre européen commun de référence pour les langues*, Évelyne Rosen, CLE international, 2006, 144 pages.

